

Oui vous pouvez devenir propriétaire !



Aujourd'hui, le marché de l'immobilier peut offrir des opportunités à tous ceux qui rêvent d'accéder à la propriété. Pour réaliser ce beau projet, vous avez besoin d'un partenaire financier de confiance, et d'une solution adaptée à votre vie d'aujourd'hui et à celle de demain.

Pour le Crédit Agricole, être présent à vos côtés est le fondement de la relation durable.

Avec le prêt FACILIMMO⁽¹⁾, nous allons vous accompagner à chaque étape de votre accession à la propriété, de son financement à sa protection.

Pour votre projet immobilier, vous pouvez compter sur le Crédit Agricole et sur la souplesse du prêt FACILIMMO.

Le prêt FACILIMMO offre une souplesse de remboursement incomparable grâce à trois leviers :

- l'emprunteur peut exercer les diverses options plusieurs fois au cours de la vie de son prêt.
- Il peut les utiliser en alternance selon les événements.
- Il peut aussi infléchir l'impact sur la durée de remboursement et le coût total du crédit de certaines options par son choix de la mensualité de reprise.

« Je m'engage à long terme... Mais si un jour j'ai besoin de respirer, c'est prévu ? »

OUI ! VOUS POUVEZ SUSPENDRE VOS MENSUALITES.

Parce que, sur le long terme, vous pouvez parfois avoir envie de souffler un peu, le Prêt Facilimmo vous permet selon les termes de votre contrat⁽²⁾ de suspendre vos mensualités, jusqu'à 6 mois, ou de réduire leur montant de moitié jusqu'à un an. Respirez : le Crédit Agricole a vraiment pensé à tout !

« Si demain ma situation change, mon prêt aussi ? »

OUI ! QUAND VOTRE VIE CHANGE, VOTRE PRET S'ADAPTE.

Vous voulez faire une pause, vous aimeriez augmenter ou diminuer le montant de vos mensualités... Sur demande de votre part, le Prêt Facilimmo s'adapte aux évolutions de votre vie. Pour bénéficier d'un financement à vos mesures, découvrez le prêt Facilimmo du Crédit Agricole.

« Pouvez-vous me financer ET m'accompagner ? »

OUI, AU CREDIT AGRICOLE VOUS FINANCER C'EST AUSSI ETRE A VOS COTES.

Des conseils personnalisés, les prêts disponibles, des outils, des astuces, des informations utiles... et même, en quelques minutes, une simulation de votre prêt : vous trouverez des réponses à de nombreuses questions sur

www.heureuxproprietaire.com

Nouveau : Installez-vous sereinement.

Payez la 1^{ère} mensualité de votre prêt immobilier dans 3 mois seulement. Avec le Prêt Facilimmo, vous commencez à rembourser 3 mois après le premier déblocage de fonds lorsque le prêt est assorti d'une période de différé total de 2 mois (hors primes d'assurance). Les intérêts sont calculés à compter du premier déblocage de fonds. Cette nouvelle option est réservée aux financements de logements existants.

Assurer à la maison quoiqu'il arrive !

Avec la formule rééquipement à neuf de l'assurance habitation du Crédit Agricole, vous avez tout en main pour garder l'esprit léger.⁽³⁾

Concrètement, comment ça marche ?

- Les options peuvent être utilisées dans les limites prévues au contrat après un délai prévu au contrat de 12 ou 24 mois après la fin du déblocage des fonds.
- Quelle que soit l'option exercée, les cotisations d'assurances (l'assurance décès - invalidité et si elle est souscrite l'assurance perte d'emploi) restent dues.
- Excepté dans le cas de la modulation, l'emprunteur devra choisir dès l'exercice d'une option, les modalités de reprise de ses remboursements à l'issue de l'option.
- Les options de pause mensualité, double mensualité et modulation des échéances sont ouvertes une fois par année civile dans les limites indiquées au contrat.
- Lors de la demande d'exercice d'une option, le conseiller du crédit Agricole effectuera une simulation et informera l'emprunteur sur la durée de remboursement, la variation du coût du crédit et le montant des mensualités futures résultant de l'exercice de l'option.

Vous voulez en savoir plus sur le prêt immobilier Facilimmo du Crédit Agricole ?

Prenez rendez-vous avec votre Conseiller Crédit Agricole au 0262 28 28 28 (coût d'une communication locale, non surtaxé).
Ou consultez le site www.heureuxproprietaire.com

*Offre valable sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt immobilier, et selon les conditions et limites de votre contrat. Prêteur : votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées. La suspension ou la modulation des mensualités sont possibles sous conditions et dans les limites indiquées au contrat. L'exercice de ces options entraîne une modification de la durée de remboursement du prêt et de son coût total. Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : Parc Jean de Cambiaire - Cité des Lauriers - BP 84 - 97462 Saint-Denis CEDEX. Tél. 02 62 40 81 81 - Fax 02 62 40 81 40 - www.ca-reunion.fr RCS D 312 617 046 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurance sous le no07 023 120.

Publireportage. (1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt immobilier. Prêteur : votre Caisse Régionale de Crédit Agricole de La Réunion. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.

(2) La suspension, la réduction ou la modulation des mensualités sont possibles sous conditions et dans les limites indiquées au contrat. L'exercice de ces options entraîne une modification de la durée de remboursement du prêt et de son coût total.

(3) la formule Rééquipement à neuf est un contrat d'habitation de PACIFICA, la compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole SA. PACIFICA - SA au capital de 227 443 500 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 bd de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris.

Document non contractuel. Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit Siège social : Parc Jean de Cambiaire - Cité des Lauriers - BP 84 - 97462 Saint-Denis CEDEX. Tél. 02 62 40 81 81 - Fax 02 62 40 81 40 - www.ca-reunion.fr RCS D 312 617 046 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 120.